

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG**

Service de la Protection des majeurs

43-45, Rue du Fossé des Treize

CS 60444

67008 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.15.59.42 / Courriel : tutma.tj-strasbourg@justice.fr

**REQUÊTE EN SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE**

*Les requêtes doivent être transmises par voie postale. Aucune requête adressée par messagerie électronique ne sera traitée, sauf urgence avérée.*

Article 1229 du code de procédure civile : le juge statue sur les requêtes qui lui sont adressées après le prononcé de la protection par le majeur protégé ou la personne chargée de sa protection dans les trois mois de leur réception à moins qu'elles ne nécessitent le recueil d'éléments d'information, la production de pièces complémentaires, le recours à une mesure d'instruction ou toute autre investigation.

N° RG :

Nom du requérant :

Type de mesure :

Nom et prénom du majeur protégé :

Coordonnées du requérant :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Date de dépôt du dernier compte annuel de gestion :

Demande d'autorisation relative à la souscription d'un contrat d'assurance vie :

○ Banque ou société d'assurance :

○ Type de contrat :

○ Clause bénéficiaire :

« mes héritiers selon l'ordre légal de dévolution successorale »

autre (préciser) :

○ Support de placement :

% du montant en fonds euros (capital 100% garanti)

% du montant sur les unités de compte

(détail des unités

de compte)

○ Montant à placer :

○ Frais de souscription :

○ Frais de gestion :

○ Hypothèse de rendement :

Motifs de la requête et observations :

**Pièces jointes : (obligatoirement)**

→ Fiche de présentation du contrat ou produit à souscrire et des unités de compte

→ Relevé du compte à débiter de la somme placée

Le \_\_\_\_\_ à

Signature